



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2025

Délibération n°3/2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2025

Le vingt-trois avril deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le président envoyée en date du 7 avril 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Dominique DELAJOT
- M. Fabrice HOFFELIN
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSAME)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- Mme Magali MARAFFON, agent comptable Maison de la Culture de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2025 A 14H30

Délibération n°3/2025

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité / l'unanimité :

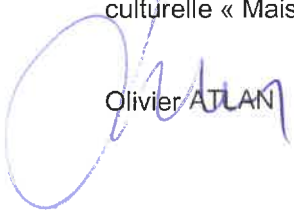
- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2025 à 14h30.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Nathalie PLAVÉRET
Secrétaire de séance





**maison
de la
culture**
BOURGES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025 à 14H30**

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente, représentant Mme Christine CHEZE-DHO, personnalité qualifiée
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- Madame Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Maurice BARATE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Représentée par M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Christine CHEZE-DHO (Pouvoir à Mme Colette PUYNEGE)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Camille DE WITASSE THEZY, Secrétaire Générale, préfecture du Cher
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance

Le président remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

Il tient en premier lieu à saluer la mémoire de Daniel COLLING un des créateurs et directeur durant de longues années du Printemps de Bourges. Ce festival a propulsé le nom de la ville sur l'ensemble du territoire national et bien au-delà. Ce Printemps est né, il convient de s'en rappeler, de l'action de la Maison de la Culture dans le domaine de la chanson. C'est en quelque sorte son « enfant ». Daniel Colling était une personnalité de tout premier plan, sa disparition nous touche toutes et tous.

Le président fait ensuite le point sur les membres excusés et les pouvoirs et informe que Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion au Conseil Régional Centre-Val de Loire est exceptionnellement présente en visioconférence. Il salue également la présence de Mme Sophie MAISONNETTE qui succède à M. Nicolas BONNES, en qualité d'Adjointe à la directrice de la DCLCI, cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, ainsi que la présence de M. Stéphane MARTINET, Directeur Adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire.

Il présente ensuite les deux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le président propose de modifier légèrement le déroulé de l'ordre du jour pour des raisons d'agenda, afin d'aborder en priorité la délibération N°2/2025 consacrée à l'adoption du budget primitif 2025 alors que l'année est déjà entamée.

DÉLIBÉRATION N°2/2025 BUDGET PRIMITIF 2025

Le président informe le Conseil que les baisses de financement sur le budget 2025 sont envisagées à hauteur de 122 050 €. Il regrette ce manque à gagner qui, de fait, sera absorbé par une baisse des moyens de la Maison : environ 1/6 du budget consacré à l'artistique. C'est une atteinte à la raison même de l'existence de notre Maison. Il rappelle en outre que toutes les pistes d'économies sur les dépenses de fonctionnement ont été actées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors de notre Conseil d'Administration du 11 décembre 2024. Il tient à remercier, à ce propos, la Direction pour cet effort conséquent qui prouve son souci de gérer au mieux le budget de la Maison.

Il ne s'agit pas pour notre Conseil de constater, aujourd'hui, l'érosion des crédits engendrée par une simple reconduction des financements comme cela était le cas les années précédentes mais d'acter une réelle baisse des moyens artistiques de la Maison qui aura des conséquences directes sur les productions et les actions culturelles. Chaque tutelle a opéré ses choix en organisant ses priorités. Il va désormais falloir en mesurer les conséquences sur la programmation de la saison 2025-2026 et cela à moins de trois ans de Bourges Capitale européenne de la culture.

L'expérience démontre que les baisses de crédits actés et votés sont rarement compensées dans les années suivantes. Le budget 2025 est pour la première fois en diminution et cela depuis de longues années. Cette situation aura, à n'en pas douter, des conséquences sur l'avenir de la Maison de la Culture. 2026/2027 ne seront sans doute pas des années plus florissantes financièrement. Le président tient à remercier toute l'équipe de la Maison pour les excellents résultats en termes de fréquentation des salles de spectacles et de cinéma, qui tendent à atténuer quelque peu la dégradation budgétaire. Il indique que ce seront les artistes qui subiront directement ces baisses de crédits, ce qui augmentera d'autant leur précarité. Pour lui, le territoire donne l'impression de renoncer un peu à son ambition et à sa vitalité artistique alors qu'en 2028, tous les regards européens seront tournés vers lui.

Le président cède la parole à Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ aux fins de présentation technique du budget primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FOICTIONNEMENT		Subventions	Recettes propres	TOTAL RECETTES	
Atelier	5 250,00			-	5 250,00
Batiment	196 348,00			-	196 348,00
Moyens généraux administratifs	362 742,03			-	362 742,03
Moyens généraux techniques	255 000,00			-	255 000,00
Mises à disposition	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
Salaires	1 656 781,87			-	1 656 781,87
Autres produits : partenariat et produits divers			94 000,00	94 000,00	94 000,00
Amortissements	70 000,00		10 817,86	10 817,86	59 182,14
Exceptionnel					
Contributions de fonctionnement		3 194 502,00		3 194 502,00	3 194 502,00
Communication	60 000,00			-	60 000,00
Total Fonctionnement	2 656 121,90	3 194 502,00	154 817,86	3 349 319,86	693 197,96
ACTIVITES ARTISTIQUES					
Productions					
Production déléguée					
Ateliers décors	120 000,00		120 000,00	120 000,00	
Apports en coproduction	50 000,00			-	50 000,00
PRODUCTIONS	170 000,00		120 000,00	120 000,00	50 000,00
SAISON					
Saison 1 (janvier à juin 2025)	686 454,98	6 530,00	231 475,02	238 005,02	448 449,96
Saison 2 (octobre à décembre 2025)	400 000,00		100 000,00	100 000,00	300 000,00
Vente cartes			80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total Accueil	1 116 454,98	6 530,00	411 475,02	418 005,02	698 449,96
Tournée décentralisée	51 000,00	50 000,00	1 000,00	51 000,00	
Cinéma	213 000,00	65 000,00	235 000,00	300 000,00	87 000,00
Options cinéma et théâtre, Ecole et Maternelle au Cinéma, At	43 900,00	34 500,00		34 500,00	9 400,00
TREAC	20 779,00	17 000,00	2 431,00	19 431,00	1 348,00
SP IP / projet Estelle Savasta	8 291,80	8 291,80		8 291,80	
Parcours critique Cinéma et spectacle vivant	8 600,00	6 880,00	1 720,00	8 600,00	
Avec Vous !	29 000,00	5 000,00	3 000,00	8 000,00	21 000,00
Autres activités	110 570,80	71 671,80	7 151,00	78 822,80	31 748,00
TOTAL ACTIVITES ARTISTIQUES	1 651 025,78	193 201,80	774 626,02	967 827,82	693 197,96
Total	4 317 147,68	3 387 703,80	929 443,88	4 317 147,68	0,00

RECETTES :
 Baisse contribution Région : -13k€

DEPENSES FONCTIONNEMENT :
 En baisse de 30k€ par rapport au BP 2024

RECETTES :
 Suppression suby Ville : -32k€

RECETTES :
 Suppression suby CD : -65k€

RECETTES :
 Suppression suby Ville : -12k€

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 4 317 147.68 € qui se décomposent comme suit :

- Total des dépenses artistiques : 1 661 025.78 €, soit 38.5 %. Après réaffectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors, ce ratio est porté à 42% des dépenses d'exploitation ;
- Total des dépenses de structure : 2 656 121.90 €, soit 61.5 %, la masse salariale des permanents représentant 1 656 781.87 €, soit 38.4% du total des charges. Après affectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors, la part des dépenses de structure dans le budget d'exploitation passe de 61.50 % à 58% du budget.

Les recettes d'exploitation d'un montant de 4 317 147.68 € se décomposent comme suit :

- Subventions de fonctionnement* : 3 194 502 €, soit 74 % ;
- Subventions affectées* : 193 201.80 €, soit 4.48 % ;
- Recettes propres : 929 443.88 €, soit 21 %.

INVESTISSEMENT

Le montant de la section d'investissement s'élève à 70 000 €.

Le montant total du budget primitif 2025 s'élève à 4 387 147.68 € (sections exploitation et investissement confondues).

Le budget est ainsi en baisse de 115 k€ par rapport à 2024 et de 700 k€ par rapport à 2023.

RECETTES

Subventions : le budget présenté inclut les baisses de subventions d'un montant total de 122 050 € réparties comme suit :

- Région Centre-Val de Loire : baisse de la contribution de fonctionnement de 13 050 € ;
- Conseil Départemental du Cher : suppression de la subvention fléchée dédiée aux productions et coproductions d'un montant de 65 000 € ;
- Ville de Bourges : suppression de la subvention fléchée à l'action culturelle (-12 000 €) et de celle pour les productions et coproductions (-32 000€), soit une baisse totale de 44 000 €.

L'évolution des subventions fléchées depuis l'ouverture de la Maison de la Culture en 2021 est présentée :

	2021	2022	2023	2024	2025
Ville - EAC	15 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
Ville - Productions et coproductions	42 600 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	0 €
Ville - Cinéma en plein air	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Conseil Départemental - Productions et coproductions	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	0 €
Conseil Départemental - Accessibilité	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Conseil Départemental - Tournée Décentralisée	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	187 600 €	174 000 €	174 000 €	174 000 €	65 000 €

Recettes propres :

Les recettes propres sont pratiquement au maximum de ce qu'elles peuvent être puisqu'elles incluent d'ores et déjà les bons chiffres de fréquentation de janvier à juin 2025 du côté du spectacle vivant.

Une prudence a été observée sur les recettes du cinéma tant ce secteur est fluctuant d'une année à l'autre, avec une moyenne de 5 k€ HT/semaine, sur 47 semaines.

Enfin, la politique en faveur du mécénat est développée de manière offensive avec pour objectif de pouvoir atteindre le montant de 50 k€ HT, sachant que la Maison de la Culture est, comme toujours, concurrencée par le Tango Bourges Basket, le Printemps de Bourges et maintenant également par BCEC 2028.

DEPENSES

Fonctionnement :

En termes de fonctionnement, le budget présenté n'intègre pas l'embauche d'un personnel permanent supplémentaire à la technique et à ce stade, le remplacement d'un de nos régisseurs lumière est ajourné.

La masse salariale permanente est donc présentée en baisse de 20 k€ par rapport au primitif 2024.

Une augmentation de 4% sur les dépenses liées au bâtiment a été appliquée.

Du côté des dépenses de communication, grâce à la rationalisation de nos documents (abandon de la Zcard et du livret d'actions culturelles), ces dépenses sont également en baisse pour s'établir à 60 k€ (contre 110 k€ en 2023 et 95 k€ en 2024).

Artistique :

Comme d'habitude, toutes les forces sont concentrées sur le fait de favoriser au maximum l'artistique et le soutien à la création.

Les baisses de subventions précédemment présentées impactent en priorité 2 secteurs :

- Les productions et coproductions ;
- La saison.

A ce stade, environ 50 k€ seront consacrés à l'accueil des compagnies en résidence et à l'apport en coproduction, soit moitié moins qu'en 2024. Avec 50 k€, il ne sera possible d'accueillir qu'environ cinq équipes en résidence d'une semaine dans la Maison sur l'année. Il n'y aura plus la capacité d'apporter des moyens financiers aux équipes artistiques qui créeront, alors que ce soutien est au cœur même des missions de la Maison de la Culture.

La construction de décors se poursuit avec une équipe stabilisée qui fait ses preuves. L'arrivée de Benoît CHANEZ a permis de conserver la renommée de l'atelier qui est toujours autant sollicité.

Une baisse contrainte de la capacité de programmation de septembre à décembre 2025 de 20 k€ a été opérée, ce qui aura bien évidemment un impact, tant sur la jauge offerte que sur le nombre de levers de rideaux qui seront en baisse.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) sera également en forte baisse de septembre à décembre 2025.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ explique que le constat concernant les dépenses artistiques de la Maison de la Culture est simple : cette dernière n'a plus les moyens ou presque d'assurer certaines de ses missions fondamentales, avec une capacité d'à peine 50 k€ pour assumer celle d'un lieu de production : accueillir des équipes en résidence, produire et coproduire des spectacles, construire des décors.

Le budget est le reflet d'un projet et de la volonté d'une équipe. Celui de la Maison de la Culture a toujours été combatif et au service des artistes sans lesquels notre projet n'existerait pas. Le budget 2025 est trop contraint et trop dépendant des recettes propres qui sont actuellement au plus haut. Comme évoqué par le président, ce budget pâtit clairement du succès de la Maison puisque sans ces recettes propres au plus haut, il ne serait pas possible de présenter un budget à l'équilibre permettant la mise en place d'une saison cohérente de septembre à décembre 2025.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ exprime qu'à titre personnel, 2025 est le 11^{ème} budget primitif qu'elle prépare. Celui de cette année indique d'importants signaux alarmants de toute part. Dès à présent, une très grande partie du budget 2025 est d'ores et déjà engagée. Elle explique que son travail est aussi et avant tout d'anticiper et de prévoir les exercices futurs. Dans le mois à venir, le premier semestre 2026 devra être engagé dans le cadre de la finalisation de la programmation de la saison, il est donc urgent de connaître les trajectoires financières des collectivités sur les années à venir afin de maintenir une gestion saine et sincère de l'EPCC.

Le budget 2025 s'établit donc à 4 387 147,68 €, dont 70 k€ d'investissement et ce, avant affectation du résultat 2024 qui sera constaté lors du Conseil d'Administration du 23 avril prochain.

Le président donne la parole à M. Olivier ATLAN.

M. Olivier ATLAN explique que si le ton est grave, c'est qu'il est à la hauteur de la situation. Les collectivités sont dans l'attente de la loi de finances, mais d'autres signaux sont déjà inquiétants : l'arrêt du service civique, le blocage de la part collective du pass Culture, même si le ministère de la culture s'est engagé à la maintenir pour les actions déjà engagées. Cette décision représente près de 3 000 places pour les jeunes spectateurs.

Il souhaite rappeler qu'avant même l'ouverture de la nouvelle Maison de la Culture, le comité des financeurs avait établi un montant minimum de 640 K€ nécessaire pour assumer correctement la gestion du futur bâtiment. Ce montant a été finalement amputé de 150 K€ qui continue à peser lourdement dans le budget actuel.

Malgré ce manque, l'équipe a réussi à obtenir d'excellents résultats en termes de recettes propres. Le travail de chacun a permis d'atteindre la barre des 100 000 spectateurs. Il tient, pour cela à la remercier très sincèrement. La Maison de la Culture est aussi dépendante de certaines subventions fléchées qui n'ont pas cessé de baisser au fil du temps : environ 65% par rapport à 2021.

La subvention du Conseil départemental pour les scènes détournées est maintenue. Concernant la Ville de Bourges, seule la subvention pour le cinéma plein-air subsiste.

Ce resserrement budgétaire amène la Maison à se concentrer sur son « cœur de cible » : la création et la diffusion. Concernant les opérations cinéma plein-air et l'EAC, la Maison de la Culture ne peut plus se permettre de compenser sur ses fonds propres le manque à gagner, comme elle le faisait jusqu'à présent. Les projections ne pourront se dérouler que sur deux soirs Place Cujas, afin de célébrer ce nouvel espace : une soirée consacrée à un film d'opéra et une soirée de ciné-concert. Pour mémoire, il y avait sept soirées les années précédentes.

Le budget 2025 risquera de se trouver déficitaire de 50 K€ en fin d'exercice. Cela ne représente que 1% du budget global, mais ne mettrait pas la Maison de la Culture en péril. La prochaine convention d'objectifs en cours d'élaboration proposera un projet artistique et culturel prenant en compte les questions environnementales, un projet d'équipement en LED sera notamment présenté.

Même s'il est difficile pour les différentes collectivités de s'engager financièrement sur les trois prochaines années, il conviendrait, malgré tout, d'avoir une vision sur la réalité des budgets 2026/2027/2028. M. Olivier ATLAN propose de mettre en place dès maintenant une commission financière au sein du conseil afin de mieux se projeter dans l'avenir.

Le président remercie M. Olivier ATLAN pour ce diagnostic de vérité. Il pense qu'un budget de cette importance ne peut se boucler dans l'urgence, comme cela se fait cette année. Il convient en effet, d'avoir une perspective sereine sur plusieurs années afin de mieux anticiper les décisions qui doivent être prises par l'équipe de direction. Une réflexion doit être engagée à cet effet avec l'ensemble des financeurs comme cela fut le cas en 2021.

Le président ouvre le débat sur le budget primitif.

M. Yann GALUT demande la parole. Il remercie le président, M. Olivier ATLAN et Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ pour leurs propos constructifs qui s'inscrivent dans les débats des précédentes séances du Conseil d'Administration. Il confirme que la situation financière de la ville est extrêmement compliquée. Son budget de fonctionnement est amputé de 3 M€. Aujourd'hui encore, une certitude sur ce manque à gagner demeure.

L'autonomie des collectivités est battue en brèche depuis quelques années. Elles ont de moins en moins de marge de manœuvre pour augmenter les recettes en dehors des prélèvements concernant les propriétaires. Pour pallier cette baisse, la ville a décidé, en interne, d'opérer un certain nombre de restrictions budgétaires : non renouvellement de certains contrats de travail, non remplacement de personnel en arrêt maladie tout comme certains départs à la retraite non remplacés. Certaines manifestations évenementielles ont été supprimées telles que le marathon du Cher, la descente infernale, la semaine du sport féminin, par exemple. Cela représente une économie comprise entre 25 K€ et 30 K€. Il a également été acté des réductions de subvention sur certaines grosses structures. Les subventions les plus importantes étant celles consacrées au sport, à la culture et au secteur social. Celle attribuée à la Maison de la Culture à hauteur de 1,2 M€ est la plus élevée, la deuxième étant celle accordée au Printemps de Bourges pour un montant de 610 000 €. La troisième concerne le Tango Bourges Basket. La baisse envisagée pour la Maison de la Culture était dans un premier temps de 120 000 €, soit 10% de son montant global. La ville de Bourges a souhaité maintenir la totalité des 1,2 M€, mais elle se trouve dans la nécessité de supprimer 44 000 € de subventions fléchées pour des projets précis. M. Yann GALUT certifie que cette baisse n'a pu être évitée dans le contexte financier que subit la ville.

Il explique que certaines baisses de subventions ont pu être compensées par l'agglomération de Bourges pour des structures qu'elle soutient déjà, ce qui n'est pas le cas de la Maison de la Culture. Son objectif est de persuader l'agglomération d'intégrer à termes la Maison de la Culture dans sa politique culturelle et de rejoindre ainsi le Conseil d'administration.

Concernant la proposition de voir les collectivités s'engager budgétairement sur plusieurs années, M. Yann GALUT explique que la ville est dépendante chaque année de décisions gouvernementales difficilement prévisibles. Beaucoup d'éléments empêchent un engagement financier sur plusieurs exercices.

L'objectif de la ville est de pouvoir maintenir la totalité de la subvention en 2026 et de sanctuariser cette aide pour les prochaines années. Il pense cela possible à condition qu'il n'y ait pas de nouvelles ponctions gouvernementales.

Concernant le cinéma en plein air, il conviendra de mettre en place un échange avec M. Yannick BEDIN et les services de la ville. Il informe le Conseil que si la ville a des difficultés sur son budget de fonctionnement, elle en a également sur son budget d'investissements à hauteur de 27 M€.

Il tient à souligner la forte volonté politique de M. Yannick BEDIN, des conseillers municipaux et des maires-adjoints à trouver les solutions les plus adaptées. Le budget 2026 sera d'ailleurs voté après les élections municipales de mars. Il a pleinement conscience que la période actuelle est particulièrement difficile pour l'équipe de la Maison, les artistes et pour l'ensemble des autres structures culturelles. Certaines régions ont décidé de baisser leurs subventions à la culture jusqu'à 70%. Il regrette que la « culture devienne le bouc émissaire de la crise ». Il conclut ses propos en remerciant une nouvelle fois l'équipe de la Maison de la Culture et le Conseil d'Administration pour le dialogue constructif qui s'y déroule.

Le président prend note positivement de certaines perspectives rassurantes qu'il a été heureux d'entendre. Il prend acte de la volonté de chacun de préserver au mieux l'équilibre du budget. Il demeure impératif que cette Maison historique puisse poursuivre ses missions afin de préserver son rôle artistique essentiel sur le territoire régional et national.

La mise en place d'une commission financière permettra de lisser les problèmes et aidera l'équipe à mieux orienter ses choix. Il comprend tout à fait que M. Yann GALUT ne soit pas en mesure de s'engager sur les trois prochaines années, néanmoins une réflexion de clarification, de partage et de compréhension mutuelle du budget doit être menée. Il y a grande nécessité de sauvegarder ce patrimoine artistique incomparable. Il rappelle enfin combien la commission financière mise en place en 2021 fut utile, même si l'augmentation du budget décidée collectivement n'a pu être tenue en totalité. La somme de 150 K€ continuant à peser sur le budget. Selon lui, la perspective de l'intégration de l'agglomération Bourges-Plus dans le dispositif financier de l'EPCC est judicieuse et même évidente.

Le président donne la parole à M. Jacques FLEURY.

M. Jacques FLEURY pense que tout le monde vit une période d'incertitudes difficile et que le département, lui, ne peut pas compter sur l'agglomération pour compenser la baisse des budgets. Les présidents des départements sont, eux-aussi, dans une grande incertitude financière. En 2024, seuls 14 départements en grande difficulté avaient pu bénéficier d'une aide de 40 M€ qui a été ramenée cette année à 30 M€.

200 M€ avaient été demandés à l'État, mais cette demande n'a pas abouti. Il a fallu trouver 7,7 M€ d'économies imposées, plus 6 M€ pour les dépenses concernant la politique sociale, soit 13,7 M€ d'économies à réaliser. Cette baisse budgétaire, qui est une première, va générer moins de travail pour les artisans et les entreprises. Beaucoup de projets portés par les maires ont été gelés. Il y a moins d'argent consacré aux routes, au sport et à la culture.

Le département « tient encore debout » mais pas pour longtemps. Qu'en sera-t-il en 2026 ? Malgré cette situation, le département a décidé de diminuer le moins possible la subvention de la Maison de la Culture. Ces baisses de subventions interviennent paradoxalement au moment où la fréquentation du public explose. L'enveloppe budgétaire des scènes détournées a été maintenue dans la politique du Conseil départemental de défendre la ruralité.

M. Jacques FLEURY se réjouit de la qualité du travail mené collectivement. Il mûrit l'espoir que la situation s'améliore afin de pouvoir aider davantage la Maison de la Culture. Il ajoute qu'il espère ne pas devoir rendre les clés du département à la chambre régionale des comptes.

M. Guillaume CREPIN prend la parole. Il dit se souvenir des discussions lors du dernier débat d'orientation budgétaire qui prévoyait une baisse insupportable pour les Régions à hauteur de 5 MD€. Il convient que les acteurs culturels du territoire se fassent entendre et attirent l'attention du grand public. A ce propos, il remercie la vingtaine d'acteurs du territoire signataires d'un courrier collectif envoyé à la Ministre de la culture. Il se réjouit de cette démarche pédagogique fort utile.

Aujourd'hui, le gouvernement a changé, le paysage est différent et ce n'est plus 5 MD€ de ponctions mais 2 MD€. Tout n'est pourtant pas réjouissant pour autant. Le 18 décembre dernier, le président de la Région Centre-Val de Loire a fait voter le budget prévoyant 65 M€ d'économies imposés dont 800 000 € concernant la culture. Pour la Maison, la baisse s'élève à 13 050 €. Néanmoins, des décisions budgétaires modificatives pourraient intervenir en cours d'année.

Le président informe les membres du Conseil qu'ils votent ce jour un budget primitif 2025 qui pourra évoluer en cours d'année. Il remercie chaque intervenant d'avoir rappelé précisément le contexte des décisions prises. Personne au sein de ce Conseil d'Administration ne pense que les baisses budgétaires sont le résultat de volontés délibérées. Tout le monde se trouve dans un même bateau qui tangue de plus en plus fort.

Le président invite M. Stéphane MARTINET à s'exprimer au nom de la DRAC.

M. Stéphane MARTINET invite l'équipe de la Maison de la Culture à la plus grande prudence en termes de dépenses à venir, d'autant que beaucoup de décisions ont d'ores et déjà été prises pour la programmation en cours. Il rappelle que la subvention de l'État s'établit par la dotation selon différentes thématiques (création, production ...). Cette répartition n'est pas connue à l'heure qu'il est. Il espère que les marges de manœuvre dont disposera la DRAC seront rapidement précisées. Néanmoins, une avance de 30%, obtenue de la contrôlease budgétaire, sera versée à la Maison de la Culture afin qu'elle puisse amorcer sa trésorerie.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ demande quel est l'ordre de grandeur de la prudence budgétaire préconisé par la DRAC.

M. Stéphane MARTINET lui répond qu'il est compris entre 1 à 2%.

Le président donne la parole à M. Maurice BARATE, préfet du Cher.

M. Maurice BARATE rappelle que la dotation de l'Etat sera maintenue. Sur le fond, si les choses restaient telles que prévues en décembre 2024, la Maison de la Culture ne devrait pas connaître trop de surprises budgétaires. Il convient néanmoins de confirmer les différentes informations telles qu'elles ont été précisées par les tutelles. M. Maurice BARATE souhaite revenir sur quelques éléments précédemment évoqués. En ce qui concerne les perspectives budgétaires, il se dit disposé à étudier avec les principales collectivités ce dont la Maison de la Culture dispose aujourd'hui et ce dont elle aurait, à termes, besoin. Cette Maison est un EPCC de référence, l'exemple berruyer pourrait être utile au niveau national en termes de parangonnage. Quelles que soient les difficultés, cette Maison doit demeurer un modèle.

Le dialogue devra porter sur les manières de stabiliser cette référence. Suite aux annonces gouvernementales sur le Pass Culture et le service civique, il conviendra d'en analyser précisément les incidences sur le budget quand les engagements de la DRAC seront connus.

Quant au mécénat, il faut voir comment il serait possible de rayonner davantage. Enfin, en ce qui concerne le sujet de la transition énergétique, si le propriétaire des lieux estime qu'il y a des projets éligibles à des financements d'État, M. Barate se dit prêt à les étudier.

Le président invite M. Olivier ATLAN à s'exprimer.

M. Olivier ATLAN remercie l'ensemble des intervenants pour leurs propos et leur soutien. Il explique que l'objectif de son deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO) est double : travailler sur la sanctuarisation du budget actuel et des aides aux projets. Il conviendrait de retrouver en 2026 les ressources perdues au fil des années et d'envisager, avec l'ensemble des partenaires, de sanctuariser sous forme de contributions les subventions fléchées.

Le président rappelle qu'effectivement, il y a la nécessité de mettre en place un temps d'échange et d'étude entre l'équipe, les élus et les techniciens des différents services.

Les débats étant clos, le président propose de procéder au vote du budget primitif 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°1/2025 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024
--

Le président soumet au Conseil d'Administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

POINT SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AU REGARD DE L'ACQUISITION D'UN PARC LED

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ évoque la nécessité de créer, pour la Maison de la Culture, un budget d'investissement technique afin d'engager la refonte du parc d'éclairage en LED.

Le budget d'investissement prévisionnel du passage en LED simples s'élèverait à 407 300 €. La Maison de la Culture ne peut financièrement supporter seule cette dépense. Ce projet pourrait être éventuellement porté par la ville de Bourges dans le cadre du Fonds vert. Il convient d'organiser pour cela une réunion d'échange dans les meilleurs délais, les projets de transition écologique devant être engagés sur 2025.

Le président précise qu'il serait judicieux de mener une réflexion avec la ville de Bourges et le Département afin de mutualiser les besoins.

M. Olivier ATLAN ajoute qu'il faudrait également s'assurer que le passage en LED est pris en compte par la Région, ce qui n'est pas le cas pour toutes les régions, selon différents critères. Sur le montant, une étude a été menée sur les hypothèses d'amortissement. La Maison de la Culture est en capacité de financer 25% du coût total, soit entre 15 K€ et 18 k€ par an.

Le président demande si le degré d'économie du passage en LED est connu.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ indique que l'économie devrait s'élever à 30 000 € par an sur les lampes, les fluides et les locations.

M. Olivier ATLAN ajoute que cette économie est loin d'être anodine, dans la mesure où il serait possible d'en injecter une part sur le budget artistique.

M. Yannick BEDIN indique qu'il est très favorable à ce projet et qu'une réunion sur ce sujet devra être organisée dans les prochaines semaines avec notamment la présence de la DRAC.

Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ précise que ce projet fera l'objet d'un marché public, l'idéal étant de le lancer dès 2025. Il sera possible d'engager les dépenses sur plusieurs exercices comptables.

QUESTIONS DIVERSES

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont rappelées :

- Mercredi 23 avril 2025 à 14h30
- Mercredi 15 octobre 2025 à 14h30
- Mercredi 10 décembre 2025 à 14h30

Le président souhaite conclure cette séance en faisant lecture d'un extrait du discours de Victor Hugo prononcé le 11 novembre 1848 devant la Chambre des députés :

« Personne plus que moi, messieurs, n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget ; seulement, à mon avis, le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et contestables. Les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises doublement : elles sont insignifiantes au point de vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue. Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1.500 fr. de revenus, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle par les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste, 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous ? Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. Eh bien, ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, peut-on le conseiller à la France ? »

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce Conseil d'Administration pour la qualité de leurs échanges.

La séance prend fin à 16h00.